

République Française

Département LOIRET

Commune d'Aillant sur Milleron

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024

L'an 2024 le 06 juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

**Présents :** Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Jean-Pierre DIDIER, Didier FOUROT, Mme Elizabeth GROENEWEG et Gérard NAUDIN. Mme Cindy PLANTEY

**Absents excusés :**

M Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à M Jean-Pierre CHAPUIS

**Absent :**

Mr Alain DOUBRE

**A été nommé secrétaire :**

**Date de la convocation :** 31/05/2024

**Date d'affichage :** 31/05/2024

Madame le maire demande l'ajout de deux autres points à l'ordre du jour :

**4) Vente de l'armoire réfrigérée de la salle à un administré**

**5) Cinéma dans notre village – convention avec le VOX POPULI**

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTENT l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour.

**1) Approbation du compte-rendu de séance du 16 mai 2024**

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés.

**2) Emprunt 2024**

Lors du dernier Conseil il a été formulé le souhait de prendre un emprunt pour les travaux d'investissement de 2024 : l'enfouissement du réseau électrique et la réfection de la toiture du multi commerce.

Madame le Maire a pris contact avec le Crédit Agricole et deux propositions sont proposées à l'étude des membres du conseil. Une proposition d'un prêt de 70 000 € sur 4 ans au taux de 3.94 % et une pour un prêt de 70 000 € sur 5 ans au taux de 3.86 %.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTENT la proposition d'emprunt de 70 000 € sur 20 trimestres au taux de 3.86 % du Crédit Agricole et MANDATENT Madame le Maire pour signer les documents afférents.

**3) Manifestation 2024**

• **Le 14 juillet**

Déroulé de la journée du 14 juillet :

De 15h à 18h Jeux pour tous autour de l'église et dans la rue du Berry

De 18h à 19h00 Mise en place des tables et chaises sur la place et rangement des jeux

- 19h Apéritif offert à tous par la commune
- 19h30 – 22h00 Repas dansant sur la place, animation par des musiciens avec M LEDEY
- 22h30 – retraite aux flambeaux au son de l'accordéon
- 23h – feu d'artifice tiré à l'étang communal
- 23h15 – danse et rangement des tables et chaises

Madame le Maire propose un planning pour l'organisation du 14 juillet à l'ensemble des conseillers. Madame le Maire informe les conseillers du coût supporté par la commune pour la fête du 14 juillet : animations des musiciens pour un montant de 660 € TTC, le feu d'artifice pour 652 € TTC, apéritif environ 200 € et lampions 130 €.

- **Noël 2024**

Madame le Maire informe les conseillers que l'association LAC propose à la commune une animation de Noël avec le Père Noël pour les enfants pour un tarif moindre. La commune est donc en mesure de maintenir le bon d'achat de 20 € pour chaque enfant âgé de 0 à 10 ans dans le magasin de jouets de Châtillon Coligny. La manifestation se terminera par des chants de Noël avec une chorale donnée dans l'église.

La date de la manifestation de Noël de la commune sera communiquée ultérieurement.

#### **4) Vente de l'armoire réfrigérée de la salle à un administré**

L'armoire réfrigérée dans la cuisine de la salle Marcel Deprez est en panne. Un devis pour la réparer a été établi. Lors de l'intervention du technicien il s'est avéré que c'est une armoire négative (jusqu'à -20 °C) et non une positive. La commune n'a pas l'utilisation requise pour ce genre de matériel et compte tenu de sa vétusté, son remplacement serait plus avantageux pour la commune.

La commune avait acheté cette armoire en 2013 pour la somme de 2403.96 € TTC. Madame le Maire informe les conseillers qu'elle est tout de même réparable et qu'un administré s'est manifesté pour en faire l'acquisition. La personne intéressée a eu connaissance du devis de réparation d'un montant de 1081.19 € TTC et propose à la municipalité la somme de 300 € pour l'acquisition de cette armoire en l'état.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTENT la proposition de vendre l'ancienne armoire frigorifique pour la somme de 300 € à la personne intéressée et CHARGENT le Maire de signer les papiers afférents.

#### **5) Cinéma dans notre village - Convention avec le VOX POPULI**

Madame le Maire informe les Conseillers que l'association le cinéma le Vox Populi à Château Renard se déplace dans les villages aux alentours une fois par mois pour la projection d'un film. L'association propose à la commune d'Aillant sur Milleron de signer un contrat de prestation de septembre 2024 à juin 2025, pour une séance par mois, pour 40 euros par mois durant 10 mois pour la commune. Soit un coût total 400 euros

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ACCEPTENT de signer une convention de partenariat avec l'association VOX POPULI pour la somme de 400€ et CHARGENT le Maire de signer cette convention.

## Informations et Questions diverses

- **Effaroucheurs de prédateurs des espaces cultivés**

Notre commune est située en milieu rural, l'agriculture est ainsi son activité économique principale. Cette activité est soumise à de nombreux aléas dont la destruction des récoltes par les oiseaux ou les sangliers. Il convient de noter que le coût des cultures endommagées représente annuellement plus d'un million d'euros pour le département du Loiret.

Il est donc indispensable de protéger certaines plantations par des systèmes sonores faisant fuir les animaux.

Il est cependant nécessaire de protéger la tranquillité des habitants qui, bien qu'ils comprennent les difficultés rencontrées par les agriculteurs, aspirent à un moment de calme de 22h à 6h.

Il est donc recommandé aux utilisateurs d'effaroucheurs sonores de les éteindre la nuit sous peine d'être verbalisés pour nuisances sonores nocturnes.

- **PCS (plan communal de sauvegarde)**

Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. (Article L-731-4 du code de sécurité intérieure). Bien que la commune d'Aillant sur Milleron ne soit pas située dans une région soumise à un plan de prévention des risques naturels, ni dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ni exposée à un risque d'incendie des bois et forêts, la Préfecture du Loiret lui a vivement conseillé de réaliser son PCS.

Ce document relève du pouvoir de police du maire et contient :

- L'identification des risques
- Le recensement des personnes vulnérables
- L'organisation de la protection et du soutien des populations
- L'organisation du poste de commandement
- L'inventaire des moyens propres de la commune

Le PCS est mis à jour annuellement et comprend le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

- **Enfouissement des lignes.**

La dernière partie des travaux d'enfouissements des réseaux dans la commune se déroule suivant la programmation établie par les services du Département et de la C3FG.

Les travaux de génie civil sont terminés. Les branchements des réseaux par Enedis et Orange, ainsi que l'installation du nouvel éclairage public sont en cours de finalisation. Le revêtement des tranchées sur les trottoirs sera réalisé au cours du 1er semestre 2024.

Un aléa de chantier (coupure d'une fibre par une pelleuse) a généré des difficultés supplémentaires dans la gestion de la commune mais n'a pas créé de retard apparent.

- **Réseau d'eaux pluviales.**

La Société Géosat, mandatée par la C3FG, a procédé à l'examen de l'ensemble du réseau d'eaux pluviales du village. Les données recueillies par le technicien ne font pas apparaître de désordre important. Les conclusions de l'étude seront transmises par Géosat à la commune, qui pourra en tenir compte dans son projet de voirie avec le Département.

- **Réunion sur la Zéro Artificialisation de la nature du territoire Français**

Mme Elizabeth GROENEWEG a assisté à la réunion et souligne que cette Loi de zéro Artificialisation de la Nature en 2050 présente des limites quant à d'éventuelles expansions des villes aux alentours des métropoles et pour les projets de développement des Hôpitaux.

- **Le Multi commerce – Point Poste**

Le POINT POSTE est toujours en attente d'ouverture, la Poste nous signale un délai de 15 jours.

- **Subvention 2024 – DETR (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux)**

Par la DETR, l'Etat nous a accordé 3800 euros pour les travaux de démolition du bâtiment insalubre et à l'abandon soit 25% du montant des travaux, travaux qui vont commencer à partir de juillet ou septembre car compte-tenu des intempéries qui ont perduré, certains travaux prennent du retard.

- Les obsèques de Monsieur Alain Grandpierre décédé le 27 mai dernier à l'âge de 78 ans ont eu lieu le lundi 3 juin en l'église de Châtillon-Coligny

- **Le concert SLAC LIVE**

La Communauté de Communes offre 5 tickets à chaque commune. Nous distribuerons ces tickets aux personnes intéressées.

- **Arrêt de Bus aux Mossets**

La commune a demandé aux transports scolaires d'implanter un arrêt de bus aux Mossets : 3 jeunes collégiens sont intéressés. La Région a refusé en raison du danger : impossibilité de s'arrêter hors de la voie.

- **Ecole**

Le 29 mai dernier, Monsieur le maire de Saint Maurice accompagné de son 1<sup>er</sup> adjoint et d'un conseiller nous a réunis à Saint Maurice : Mesdames les maires de Le Charme et d'Aillant et le 1<sup>er</sup> adjoint d'Aillant : le but était de parler de l'avenir de l'école mais surtout finance .

Aillant a bien rappelé (cf : délibération du 21 mars 2024) que pour 2022 et 2023, Aillant paierait ce qui a été décidé sur cette délibération.

Pour les frais dont le titre arrivera en décembre 2024 ou janvier 2025 et qui recouvrira la période scolaire de l'année civile 2024 soit une partie année scolaire 2023-2024 et un trimestre de l'année 2024-2025, notre calcul se fondera sur 2022 et 2023 car une fois de plus on n'a rien anticipé à l'avance.

Aillant attend que le conseil municipal de St Maurice vote officiellement notre proposition 2022 et 2023 pour que nous puissions régler notre contribution.

Aillant a confirmé que les enfants continueraient d'aller à Saint Maurice pour l'année scolaire 2024 -2025.

Les 21 couples de parents d'Aillant concernant 26 enfants ont été invités ce mardi 6 juin pour parler de l'école car « il faut faire taire les rumeurs » me dit Saint Maurice.

Finalement, les rumeurs sont à Saint Maurice et ce sont les parents de Saint Maurice qui s'inquiètent si Aillant et le Charme quittaient l'école.

Les parents présents sont attachés à l'école de Saint Maurice mais comprennent bien les problèmes financiers :c'est Saint Maurice qui s'est mis dans le rouge en refusant depuis longtemps de prendre à bras le corps les grands travaux à effectuer .Le problème est d'autant plus difficile aujourd'hui que le nombre d'enfants diminue d'année en année et que l'Etat regarde les priorités dans les écoles à rénover .

Même si l'école de Saint Maurice est fléchée dans les écoles à rénover du fait de son emplacement , de sa surface importante, le montant des travaux à effectuer pour qu'elle soit dans les normes est trop élevé pour que des aides de l'état ne soient apportées que pour la partie école du bâtiment.

Il faudrait pouvoir y associer d'autres services, c'est la réflexion qui est conduite actuellement.

Cela va prendre du temps.

Aillant veut bien s'associer à la réflexion mais le préalable est que 2022, 2023 voire 2024 soient réglés comme nous l'avons défini ensemble au sein de notre conseil municipal.

Néanmoins , les parents qui ont des enfants petits qui commencent l'école voient mal les enfants continuer à Saint Maurice pour des raisons de sécurité. Un contrôle de sécurité pourrait décider de fermer l'école à tout instant.

*Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 11 juillet 2024 à 18h30.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.*